

COMMUNE DE RIOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 32

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

32

Nombre de votants :

32

Date de convocation :

17 mars 2017

Date d'affichage :

30 mars 2017

L'AN deux mille dix-sept, le **23 mars** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 17 mars, s'est réuni en session ordinaire, à 20 heures 30, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BOISSET, BOUCHET, CERLES, Mme CHIESA, M. DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, M. FRIAUD, Mmes GRENET, MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mme PICHARD, MM. PRADEAU, RESSOUCHE, Mmes SANNAT, SCHOTTEY, M. VERMOREL, Mme VILLER.

ABSENTS :

M. Serge BIONNIER, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Michèle GRENET

M. Yannick BONNET, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Jean MAZERON

M. Daniel GRENET, Maire-Adjoint

a donné pouvoir à Elizabeth MONTFORT

Mme Françoise LAFOND, Conseillère Municipale Déléguée

a donné pouvoir à Nicole PICHARD

M. Jacques LAMY, Maire-Adjoint

a donné pouvoir à Pierre CERLES

Mme Emilie LARRIEU, Conseillère Municipale Déléguée

a donné pouvoir à Vincent PERGET

Mme Chantal RAMBAUX, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Pierrette CHIESA

M. Thierry ROUX, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Jacquie DIOGON

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Marie-Hélène SANNAT

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20170323-DELIB170323-DE
Date de télétransmission : 27/03/2017
Date de réception préfecture : 27/03/2017

RIOM

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 MARS 2017**

QUESTION N° 23

OBJET : Règlement des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires : modification du règlement - INFORMATION

RAPPORTEUR : Michèle SCHOTTEY

Question étudiée par la Commission « La Ville au service des Riomois » qui s'est réunie 8 mars 2017.

La Commune met en place un Espace citoyen accessible depuis son site Internet afin de faciliter les démarches des citoyens et dans un premier temps des familles : il s'agit notamment de faciliter les démarches d'inscriptions aux services péri et extrascolaires pour les enfants scolarisés dans les écoles primaires de la Commune. Cet Espace citoyen - *démarches familles* sera opérationnel dès le mois de juin pour permettre les inscriptions de l'année scolaire 2017-2018.

Il convient de faire évoluer le règlement intérieur des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires pour la rentrée 2017/2018 afin de tenir compte de ces nouvelles modalités d'inscriptions. Les points suivants sont modifiés :

- Les points d'entrée des démarches des familles : « Espace citoyen – *démarches familles* – www.ville-riom.fr » en complément de l'accueil physique et téléphonique
- Les dates butoirs des réservations pour les accueils de loisirs des mercredis et des vacances qui sont ramenées respectivement à 7 jours avant le mercredi souhaité d'inscription et à 10 jours avant le début de la période de vacances
- L'heure limite d'appel les jours d'école pour prévenir des absences des enfants (maladie notamment) qui passe de 9h à 8h30.
- La possibilité de régler en ligne les factures des services
- Le rajout d'un article (art. 7) afin que les familles informent les services de tout changement de situation personnelle.

Le présent règlement modifié entrera en vigueur au 1er jour de la rentrée scolaire 2017/2018 et sera retraduit dans le « *Journal de l'écolier* » qui est adressé à chaque famille à la fin du mois de mai et qui présente le fonctionnement de l'ensemble des services proposés dans le cadre scolaire, périscolaire, extrascolaire et associatif aux enfants de 3 à 11 ans.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **prendre connaissance des modifications apportées au règlement intérieur.**

LE CONSEIL MUNICIPAL A PRIS ACTE

RIOM, le 23 mars 2017

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL